



Conditions Spécifiques de Vente et d’Abonnement à la Solution

Les présentes conditions spécifiques s’appliquent en cas de souscription d’un abonnement mensuel ou annuel à la Solution « SO EASY HACCP SOLUTION® » compris comme le Matériel associé à l’Application « SO EASY HACCP SOLUTION » incluant le logiciel « Hygge® ». **Elles complètent les Conditions Générales de Vente et de Services de CHR NUMERIQUE** quand elles ne les remplacent pas.

LA COMMANDE

Gamme de produits. « So Easy HACCP SOLUTION® » se décline en plusieurs offres commerciales à savoir : « Pack Essentiel » ; « Pack Tablette », « Application SO EASY ».

« Pack Essentiel » désigne exclusivement la vente d’une Tablette tactile avec coque de protection, associée à une étiqueteuse DLC, l’application « SO EASY HACCP SOLUTION » et la licence du logiciel « HYGGE » (bobine de 1 000 étiquettes incluse)

« Pack Tablette » désigne exclusivement la vente d’une Tablette tactile avec coque de protection, l’application « SO EASY HACCP SOLUTION » et la licence du logiciel « HYGGE ».

« Application SO EASY » désigne exclusivement l’application « SO EASY HACCP SOLUTION » et la licence du logiciel « HYGGE ».

Toute offre « So Easy HACCP SOLUTION® » inclut la maintenance du logiciel « HYGGE », l’assistance technique hotline et l’hébergement des données sur nos serveurs.

Produit complémentaire. Le Client pourra, parallèlement à son achat et son abonnement, commander à CHR NUMERIQUE tout consommable compatible avec la Solution et commercialisé par CHR NUMERIQUE.

Modalités de commande. L’achat d’une offre “SO EASY HACCP SOLUTION” ou d’un produit complémentaire s’effectue dans le cadre d’une vente à distance sur : <https://store.soeasy-haccp.com/> ou par téléphone.

Transfert de propriété du Matériel. Toute vente de Matériel ou de produit complémentaire n’est parfaite qu’à compter du complet paiement de la Commande par le Client. Dès la validation en ligne par le Client de sa commande, la commande est considérée comme irrévocable. La commande donne lieu à un délai de livraison d’un délai maximum de 3 jours ouvrés, à compter de la validation en ligne de la commande. Ce délai de livraison n’est donné qu’à titre informatif et indicatif, celui-ci dépendant notamment de la disponibilité des transporteurs et de l’ordre d’arrivée des commandes. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l’annulation de la commande. Les frais de port restent à la charge du Client qui sont précisés lors de la Commande. La propriété de la chose vendue est transférée au Client à la réception de la Commande par le Client. En conséquence, le transfert de propriété des produits et des risques de perte et de détérioration s’y rapportant est réalisé, à la charge de CHR NUMERIQUE.

Réception du Matériel. Le Client est tenu de vérifier que la livraison est conforme à la Commande et fera part au transporteur du colis et à CHR NUMERIQUE de tout défaut, réserves et réclamations dans les trois (3) jours calendaires suivants la livraison. Le défaut de réclamation dans ce délai éteint toute action contre le transporteur conformément à l’article L133-3 du Code de Commerce ainsi que contre CHR NUMERIQUE.

Souscription de l’Abonnement. L’Abonnement à la Solution « SO EASY HACCP SOLUTION » comprend la mise à disposition de la licence du Logiciel « HYGGE » ainsi que les services indissociables d’abonnement à savoir : maintenance du logiciel, assistance hotline, garantie 24 mois, hébergement des données. Les Services de CHR NUMERIQUE ne comprennent pas le développement de logiciels ou applications spécifiques, l’archivage des Données au-delà de la durée d’Abonnement, le conseil juridique sur la réglementation en toute matière, et en particulier en matière d’hygiène et santé. CHR NUMERIQUE se réserve le droit d’améliorer et de compléter les Services offerts, notamment par l’ajout de fonctionnalités à la Solution.

Durée de l’Abonnement. Selon l’offre commerciale choisie par le Client, l’abonnement à l’application est soit, mensuel et sans durée d’engagement initiale, soit pour une durée ferme de douze (12) mois sans tacite reconduction. Le Client peut mettre fin à son contrat d’abonnement à tout moment en respectant les formalités indiquées ci-après. Toute somme versée préalablement à la résiliation restera due à CHR NUMERIQUE.

PERIODE CONTRACTUELLE

Prix et facturation. Le prix applicable à la commande est celui précisé lors de l’achat en ligne. Le prix de vente du Matériel et/ou des produits complémentaires n’est pas compris dans le prix de l’abonnement à l’Application. Les redevances mensuelles ou annuelles d’abonnement sont payables par carte bancaire sur le site internet de CHR NUMERIQUE, par chèque bancaire ou virement bancaire à l’ordre de CHR NUMERIQUE. Une facture électronique est transmise au Client par mail. Aucun escompte ne sera appliqué. Les coordonnées de carte bancaire du Client seront conservées et utilisées pendant toute la durée de l’Abonnement. En cas de non-paiement par le Client, la licence du logiciel sera automatiquement suspendue et l’accès à l’application bloqué. Le non-paiement d’une redevance est susceptible d’engager la responsabilité du Client vis-à-vis de CHR NUMERIQUE. Tout changement de carte bancaire doit parvenir à CHR NUMERIQUE, trente (30) jours au moins avant l’échéance. A défaut, les éventuels frais de retour resteront à la charge du Client ainsi que tous frais occasionnés par cette modification.

Facturation Electronique. La facture électronique sera le document légal justificatif de l’appel en paiement et/ou confirmation du paiement émis par CHR Numérique et aura la même présentation, le même contenu et la même valeur que la facture papier. Un courrier électronique informera le Client de la mise à disposition de sa facture sous format PDF ou format équivalent. Les factures sont mises à disposition, hébergées et archivées par CHR Numérique sous format électronique pendant vingt-quatre (24) mois à compter de la date de la facture ou tout autre délai impératif compte tenu des évolutions réglementaires. Si le Client souhaite conserver plus longtemps le fichier électronique de ses factures, il lui appartiendra de procéder lui-même à son propre archivage. Le Client doit et déclare avoir accès à Internet et disposer d’une adresse électronique valide. Il appartiendra au Client de signaler à CHR Numérique toute modification de ses coordonnées de messagerie électronique afin de pouvoir continuer à recevoir par courrier électronique la notification de la mise à disposition de sa facture électronique. Si le Client ne procède pas à cette modification de coordonnées, la facture continuera de lui être envoyée dans son espace Client. Il ne pourra cependant plus recevoir de courrier électronique l’en avertissant. Les modalités de gestion de la facturation électronique pourront faire l’objet d’évolutions au cours de l’exécution du Contrat dont le Client sera préalablement informé par tout support adapté au choix de CHR Numérique.

Refus de commande. Dans le cas d’une Commande, sans avoir procédé au complet paiement des commandes précédentes, CHR NUMERIQUE pourra refuser d’honorer la commande, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

OBLIGATIONS DE CHR NUMERIQUE

Moyens mis en œuvre. CHR NUMERIQUE s’engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à l’exécution de ses obligations conformément aux usages de la profession et à l’état de l’art. CHR NUMERIQUE s’engage à faire ses meilleurs efforts pour assurer l’accès de la Solution au serveur hébergeant les Données du Client via Internet 24 h/24 tous les jours de l’année, et à assurer les Services compris dans l’Abonnement au meilleur niveau de la qualité de ses outils. CHR NUMERIQUE ne répond, cependant, que d’une obligation de moyens.

Licence de logiciel. CHR NUMERIQUE accorde au Client, qui l’accepte, un droit personnel, non exclusif, non transférable et non cessible, pour le monde entier et uniquement pour la durée de l’Abonnement, d’utiliser le Logiciel, aux seules fins d’aide à la mise en œuvre d’un PMS, dans les conditions et limites spécifiées au Contrat. Le Client s’engage sans réserve à ne pas : (i) effectuer de copie de tout ou partie la Solution, de quelque façon que ce soit ; (ii) analyser, ou faire analyser par un tiers, au sens d’observer, étudier et tester, le fonctionnement du logiciel en vue de déterminer les idées et principes sur lesquels les éléments du programme se basent lorsque les Logiciels exécutent les opérations de chargement, d’affichage, d’exécution, de transmission ou de stockage ; (iii) décompiler, désassembler les Logiciels, pratiquer l’ingénierie inverse, de créer des œuvres dérivées à partir du logiciel ou tenter de découvrir ou reconstituer le code source, les idées qui en sont la base, les algorithmes, les formats des fichiers ou les interfaces de programmation ou d’interopérabilité du logiciel sauf dans la limite du droit accordé par l’article L.122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle, de quelque manière que ce soit. Au cas où le Client souhaiterait obtenir les informations permettant de mettre en œuvre l’interopérabilité du Logiciel avec un autre logiciel, le Client s’engage à demander ces informations à CHR NUMERIQUE, qui pourra fournir les informations nécessaires au Client, sous réserve du paiement par ce dernier des coûts associés ; (iv) modifier, améliorer, traduire le Logiciel, y compris pour corriger les bugs et les erreurs, CHR NUMERIQUE se réservant exclusivement ce droit conformément à l’article L. 122-6-1 1° du Code de la propriété intellectuelle ; (v) transférer, louer, céder, nantir, ou transférer tout ou partie de la propriété du Logiciel de quelque manière que ce soit.

Droit d’usage et réserve de propriété. La Solution mise à disposition (à l’exclusion du Matériel acheté par le Client) pendant la durée de l’abonnement est et demeure la propriété exclusive de CHR NUMERIQUE. Le Client doit utiliser la Solution conformément aux recommandations de CHR NUMERIQUE (cf Conditions Générales d’Utilisation de l’Application) et ne doit pas (i) utiliser la Solution aux fins d’envoyer ou de stocker des éléments contenant des virus informatiques, des vers, des chevaux de Troie ou autre forme de code malveillant ; (ii) accéder au Logiciel aux fins de (a) proposer un logiciel ou service concurrent, (b) élaborer un logiciel basé sur des idées, fonctionnalités, fonctions ou graphismes similaires à ceux du Logiciel, (c) copier l’une quelconque des idées, fonctionnalités, fonctions ou graphismes issus du Logiciel ou ; (iii) aider ou permettre à des tiers d’y procéder. Le Client s’interdit tout acte de disposition sur l’Application et le Logiciel tel notamment mais non exhaustivement : vente, location ou prêt ainsi que toute intervention technique, transformation et/ou modification.

Hébergement. Les Données recueillies par la Solution sont hébergées pendant la durée de l’abonnement par la société OVH, SAS au capital de 10 174 560 €, dont le siège social est 2 rue Kellermann, 59100 ROUBAIX, 424 761 419 RCS LILLE METROPOLE, sous-traitant de CHR NUMERIQUE, l’accès direct au serveur par le

Client n’étant pas autorisé.

Installation. L’installation du Matériel sera effectuée par le Client.

Assistance technique hotline. L’abonnement comprend une assistance par téléphone et prise en main à distance du Logiciel, du lundi au vendredi, de 9h à 18h, sauf jours fériés. Cette assistance ne vise qu’à fournir une aide ponctuelle et limitée aux compétences du personnel de CHR NUMERIQUE.

Maintenance. La maintenance du Logiciel est à la fois corrective et évolutive. CHR NUMERIQUE détermine selon son propre schéma de développement la fréquence et le contenu des mises à jour au titre de la maintenance. CHR NUMERIQUE s’efforce d’adapter la Solution en fonction de l’évolution de la réglementation en vigueur relative au PMS.

Garantie et Franchise. En cas de dysfonctionnement lié à un défaut de construction, le Matériel sera réparé et remplacé à l’identique gratuitement pendant vingt-quatre (24) mois à compter de la date de facture. En cas de dysfonctionnement lié à un mauvais usage du Matériel par le Client, la garantie constructeur ci-dessus ne s’appliquera pas et l’achat d’un nouveau Matériel sera alors à la charge du Client.

OBLIGATIONS DU CLIENT

Respect du Contrat. Le Client s’engage à respecter les Conditions Générales de Vente et de Services de CHR NUMERIQUE, les présentes Conditions Spécifiques ainsi que les Conditions Générales d’Utilisation HYGGE consultables directement dans l’Application.

Utilisation de la Solution. Le Client s’engage pour son compte et celui des utilisateurs de la Solution à respecter les recommandations d’usage et celles spécifiquement données par CHR NUMERIQUE.

Paiement du prix. Le Client s’engage au paiement des factures conformément aux Conditions Générales de Vente et des Services de CHR NUMERIQUE et aux présentes Conditions Spécifiques.

Renseignements. Le Client devra remettre à CHR NUMERIQUE toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement de la Solution.

Propriété des Données Client. Le Client accorde à CHR NUMERIQUE, pour le monde entier, une licence non-exclusive, libre de redevances, transférable, d’utiliser ses Données aux fins nécessaires à l’utilisation de la Solution et à la fourniture des Services. Le Client déclare être le légitime détenteur de tous les droits d’utilisation, de modification et/ou plus généralement de propriété intellectuelle relatifs aux éléments qu’il pourrait être amené à mettre à la disposition de CHR NUMERIQUE. A défaut, et en cas de revendication de tiers, il fera son affaire personnelle et supportera seul les conséquences de telles revendications, garantissant ainsi CHR NUMERIQUE contre tous recours dès lors que la faute n’incombe pas à CHR NUMERIQUE.

RESPONSABILITE

Données du Client. La responsabilité de CHR NUMERIQUE quant à la conservation de données collectées par la Solution est limitée au regard des aléas de l’informatique et à hauteur des garanties consenties par son sous-traitant, la société OVH. En conséquence, le Client est invité à conserver une copie de ses Données sur son propre ordinateur afin d’éviter toute perte, altération ou une destruction des Données, susceptible d’intervenir suite à une défaillance imprévue des serveurs de stockage de CHR NUMERIQUE.

SUSPENSION OU FIN DE CONTRAT

Résiliation. La résiliation de l’abonnement peut intervenir à tout moment. Tout mois commencé est dû en intégralité. En cas de non-paiement d’une redevance par le Client, CHR NUMERIQUE se réserve le droit de bloquer immédiatement les accès du Client à la Solution. La demande de résiliation se fait directement sur l’Espace client sur le site web <https://store.soeasy-haccp.com/connexion> (Je me connecte > Mon compte > Mes abonnements > Résilier).

Résiliation pour manquement. L’abonnement peut être résilié en cas de non-respect grave et renouvelé par le Client ou par CHR NUMERIQUE de l’un des engagements pris au Contrat après mise en demeure non suivie d’effet dans les trente (30) jours suivants sa réception. Sans contestation du destinataire de la résiliation dans les 45 jours calendaires de la mise en demeure, la résiliation sera acquise de plein droit au dernier jour du mois suivant la fin de ce délai de contestation éventuelle sans qu’il soit besoin de confirmation de ladite résiliation ou de formalité judiciaire.

Résiliation pour procédure collective. En cas d’ouverture d’une procédure collective à l’encontre du Client, seul son mandataire judiciaire sera autorisé à résilier le contrat de manière anticipée conformément aux dispositions en vigueur.

Effets de la Résiliation. En cas de résiliation, quelle qu’en soit la raison, le Client cessera toute utilisation de la Solution et des Services dont l’Abonnement est résilié. Le Client aura préalablement récupéré l’ensemble des Données de la Solution et ne pourra plus y avoir accès à compter de la résiliation.